



Le 30 mai 2014

Madame Line Girard
Directrice intérimaire du service des ressources humaines
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
1100, bd de la Côte-Vertu
Saint-Laurent (Québec) H4L 4V1

Objet : Consultation – plan stratégique 2014-2018, résolution #CC13/14-03-127

Madame,

La présente fait suite à la demande d'avis envoyée le 17 mars dernier par la direction de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire. Conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, nous répondons à la consultation mentionnée en rubrique. Veuillez noter que les phrases surlignées constituent des recommandations.

Commentaire général

Nous sommes au regret de vous annoncer que les membres que nous représentons ont rejeté à l'unanimité le plan qui leur a été proposé, et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord, ce plan stratégique vise principalement la pédagogie avec une orientation particulièrement axée sur l'enseignant : l'effet enseignant. Nous refusons de porter la réussite des élèves sur nos uniques épaules, sans considération pour d'autres facteurs également reconnus par la recherche : l'encadrement parental, l'influence des pairs, la conciliation études-travail, le climat scolaire et le niveau socio-économique, pour ne citer que ceux-là. De plus, nous exigeons que soient reconnues à leur juste valeur notre expertise en matière de pédagogie et notre autonomie professionnelle. En effet, nous craignons qu'au nom de ce plan stratégique, des formations et des pratiques pédagogiques nous soient imposées sans considération pour les besoins que nous exprimons. Nous refusons de devenir de simples exécutants de pratiques « probantes » que d'autres auront identifiées pour nous. La salle de classe n'est pas une chaîne de montage : nous travaillons avec des êtres humains, ce qui exige de faire preuve de créativité et de souplesse.

De plus, nous sommes conscients qu'une fois ce plan adopté, nous en subirons les orientations par la convention de gestion et de réussite éducative : les objectifs ciblés, le plan de développement professionnel, le contrôle de la progression des apprentissages devront répondre à la logique du plan stratégique, laissant peu de place à l'autonomie locale dans chacun des établissements.

Ensuite, nous sommes d'avis que trop de mesures visent le personnel enseignant. Nous anticipons un alourdissement de notre tâche déjà complexe et surchargée, notamment par l'ajout de rencontres de concertation, de communications avec les parents, de suivis divers (causés notamment par le « monitoring ») et de formations imposées. De plus, nous redoutons que la valorisation de « pratiques gagnantes » et la fixation de seuils de performance mènent à l'identification d'enseignantes et d'enseignants jugés moins performants, ouvrant la porte à la reddition de comptes, aux suivis pédagogiques et à l'évaluation indue du personnel enseignant. Or, le système d'évaluation du rendement présentement en place à la commission scolaire pour les enseignantes et enseignants nouvellement engagés ne permet aucune demande de révision, et ce, malgré les nombreuses demandes syndicales à cet effet.

Par ailleurs, ce plan stratégique s'inscrit dans une vision managériale de l'éducation que nous ne partageons pas. Les statistiques sont et ne seront jamais qu'une série de chiffres qui rendent bien peu compte du travail colossal effectué tous les jours dans les établissements. Les seuils de réussite, les taux de diplomation et autres indicateurs de ce genre occupent à notre avis trop de place dans les discussions et incitent au nivelage par le bas au nom d'une réussite à tout prix.

Nous redoutons également la communautarisation de l'école publique et sa marchandisation. Si les organismes communautaires ont leur place dans les quartiers et offrent des services de première ligne à bien des égards, nous croyons qu'ils ne doivent pas servir à suppléer au désengagement de l'État et au manque criant de ressources dans nos établissements. De plus, trop souvent, l'école doit réaménager les horaires, l'occupation des lieux où modifier les tâches du personnel pour tenir compte des contraintes propres aux organismes actifs dans le milieu. La présence du personnel en poste dans l'école n'est pas toujours reconnue, d'où notre refus d'accorder à la communauté éducative élargie une plus grande légitimité par le biais du plan stratégique. Quant à la marchandisation, nous ne répéterons jamais assez que l'école est et doit demeurer un service public, et non une entreprise à la recherche de clients à fidéliser et de parents à séduire à grands coups de projets particuliers ne visant trop souvent que les plus doués des élèves.

Finalement, les membres du SEOM sont mécontents du processus d'élaboration du plan stratégique. Le comité du plan stratégique 2014-2018 est formé d'une douzaine de directions et d'un consultant. Le personnel n'a pas été associé à la démarche, à l'exception d'un groupe « focus » dont le SEOM ignorait l'existence. Doit-on rappeler que ce groupe a servi non pas à élaborer le projet, mais plutôt à le valider en fin de parcours? Si le passé est garant de l'avenir, cela laisse présager une dichotomie entre le discours de gouvernance collaborative et l'application dans la réalité!

Bref, les enseignantes et enseignants que nous représentons ne reçoivent pas favorablement le projet tel qu'il a été proposé en mars 2014. Cependant, nous sommes réalistes : il est fort probable que la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys ira de l'avant, avec ou sans notre appui. C'est pourquoi nous souhaitons tout de même vous formuler des commentaires et recommandations quant au plan proposé afin qu'il soit plus acceptable de notre point de vue.

Recommandations et commentaires particuliers

Commençons par des recommandations s'appliquant à l'ensemble du texte. Il serait important de trouver une formulation qui inclurait les élèves jeunes et adultes, ces derniers semblant souvent évacués du projet proposé. L'exemple le plus probant réside probablement dans l'expression « pédagogie » qui, prise dans un sens strict, exclut les adultes. Nous croyons pertinent de référer également à l'andragogie dans l'ensemble du document. De plus, pour des raisons déjà évoquées, nous recommandons que le mot « clientèle » soit retiré pour des expressions plus heureuses comme « le nombre d'élèves », jeunes et adultes.

* * * * *

ORIENTATION 1 : RECONNAÎTRE ET RENFORCER L'EFFET ENSEIGNANT

Gouvernance collaborative, objectif 1 : Accentuer le rôle professionnel de l'enseignant par un leadership qui mobilise l'ensemble des ressources de l'établissement

Puisque nous avons eu la confirmation lors de la séance publique d'information que cet objectif s'appuie sur les recherches dites « probantes », sur les pratiques reconnues par la recherche, sur le fait que l'autonomie, selon la Commission, passe par l'équipe-établissement, par sa participation collaborative, adhérer à cet objectif serait une entrave majeure à notre autonomie professionnelle. C'est pourquoi nous recommandons de biffer cet objectif ainsi que les mesures qui y sont associées.

Bien que nous soyons informés des récentes recherches sur les pratiques éducatives efficaces, le choix des pratiques doit continuer de relever des enseignantes et des enseignants. La notion de gouvernance collaborative implique beaucoup plus la gestion de notre autonomie professionnelle que la participation réelle aux décisions. Nous avons un goût amer de la collaboration si nous nous référons à la consultation sur la convention de gestion et de réussite éducative telle qu'elle se vit en ce moment. Ce sont les directions générales adjointes qui fixent les objectifs de réussite du milieu, laissant peu de marge de manœuvre aux équipes-établissement. Nous sommes d'avis que le personnel de première ligne devrait être associé en amont, lors de l'élaboration de la convention de gestion et de réussite éducative, plutôt qu'à l'étape finale juste avant l'adoption au Conseil d'établissement.

Nous avons aussi compris que l'intention de la Commission est de favoriser un perfectionnement par équipe-établissement qui dure dans le temps, pour une durée de trois à cinq années, formation adaptée à notre vécu et aux besoins de l'école. Quelle place restera-t-il à nos besoins de perfectionnement individuels? Nous nous attendons à ce que le personnel enseignant soit consulté sur les besoins de perfectionnement tel que le prévoit la *Loi sur l'instruction publique* (art.96.20 et 110.13). Nous refusons tout type de formations imposées.

En ce qui a trait aux cadres de référence, nous nous attendons à ce qu'ils se déploient en harmonie avec la profession enseignante et dans le respect des compétences de chacun des corps d'emploi.

Gouvernance collaborative, objectif 2 : promouvoir auprès des parents l'importance de leur soutien au travail de l'enseignant et de l'équipe-établissement

Les recherches l'indiquent, l'encadrement parental est l'un des déterminants de la persévérance et de la réussite scolaire. Cependant, même si nous considérons les parents comme des partenaires de première importance, le projet de plan stratégique nous donne peu d'indications quant à l'application des mesures dans les milieux. Qui sera responsable de leur application? Sous quelle forme et à quel moment dans l'horaire de travail?

Pour le personnel enseignant, la fréquence des communications aux parents ainsi que leur forme sont définies dans le Régime pédagogique. Nous ne souhaitons pas un alourdissement de la tâche par un ajout d'outils de communication et de nouvelles obligations. Notre collaboration se fera selon les encadrements légaux prévus à la *Loi sur l'instruction publique* et la convention collective. C'est pourquoi nous recommandons d'ajouter à la fin de l'objectif : « dans les limites des encadrements légaux et de la réglementation ministérielle ».

Pour terminer avec cet objectif, nous aimerions émettre certaines réserves par rapport à la dernière mesure indiquée. Mettre en valeur l'expertise et le rôle du personnel enseignant peut sembler alléchant à première vue, notamment s'il s'agit de soutenir notre travail, expliquer nos décisions pédagogiques ou valoriser l'école publique. Cela sera moins bien perçu si l'intention vise à faire la promotion des enseignants qui utilisent des pratiques jugées efficaces, au détriment des autres. Bref, encore ici, il est difficile d'adhérer complètement à la mesure, faute de savoir précisément comment elle se concrétisera.

Dans un autre ordre d'idées, si nous devons travailler en collaboration avec les parents des élèves mineurs, il en va autrement des élèves adultes. C'est pourquoi nous soumettons à votre réflexion un nouvel objectif : promouvoir auprès des élèves adultes leur implication dans leurs apprentissages et leur évaluation.

Gouvernance collaborative, objectif 3 : Développer une culture de collaboration qui mobilise les partenaires de la communauté éducative élargie

Nous recommandons de biffer cet objectif ainsi que les deux mesures s'y rattachant. En effet, considérant les modes de consultation déficients sur plusieurs sujets et dans plusieurs milieux, il serait très imprudent de notre part de contribuer à développer des partenariats avec la communauté éducative sans aucune balise et sans connaître les intentions et les impacts sur le fonctionnement de l'établissement.

Le fait que ce sont les directions qui siègent en général aux tables de concertation ne fait que confirmer le peu d'importance accordée à l'enseignante ou l'enseignant. De plus, les enseignantes et enseignants peinent à prendre part à l'évaluation de projets de partenariat une fois réalisés ou en cours de réalisation. La situation ne semble pas vouloir s'améliorer, puisque la Commission, lors de la séance publique d'information n'a pas été en mesure de nous rassurer sur ce sujet. Elle a plutôt parlé de son rôle dans l'élaboration des critères.

Notre position quant à la communautarisation de l'école publique prend tout son sens ici. Nous refusons de collaborer avec une fondation ou un organisme qui contribuerait à l'effritement de l'offre des services publics. Nous dénonçons la précarisation des services publics et des emplois rattachés aux projets de communautarisation alors qu'il s'agit essentiellement d'un exercice de réduction de l'offre de services publics et des coûts qui y sont rattachés. Nous refusons également l'intrusion d'intérêts privés (entreprises, fondations, ou organismes) dans la définition des contenus et objectifs pédagogiques, la sanction des études ou la diplomation.

Pédagogie, objectif 1 : Recourir à des pratiques éducatives qui renforcent l'effet enseignant.

Nous sommes en désaccord avec cet objectif, car c'est ouvrir la porte à des modalités d'évaluation et à la prolifération des suivis pédagogiques de la part des directions. Aucun mécanisme de révision des décisions des directions sur l'évaluation du personnel enseignant en début de carrière n'est instauré à la CSMB malgré des demandes répétées du SEOM. Nous ne pouvons intervenir qu'au niveau de la démarche d'évaluation.

Nous voulons et pouvons assumer notre développement professionnel sans restriction et être maître d'œuvre de notre classe. Nous nous intéressons aux recherches en lien avec notre profession sans exclure les limites de recherches qui prônent l'effet enseignant. Plusieurs éléments semblent problématiques :

- L'école maternelle fait peu l'objet de terrains d'investigation dans ce domaine.
- Quels sont les effets attendus des pratiques pédagogiques efficaces? Les taux de réussite! Les interprétations sont divergentes selon les buts poursuivis par les enseignantes et les enseignants (instruire, éduquer ou socialiser).
- Le choix des variables dans l'analyse de l'efficacité des pratiques enseignantes est loin d'être neutre. On ne tient pas compte de la façon dont l'élève traite l'information, ce qui est déterminant dans l'apprentissage.
- L'autonomie, la créativité et l'esprit critique sont peu pris en compte dans ces travaux de recherche.
- Le personnel enseignant est analysé comme un acteur ayant des pratiques stables et rationnelles en toutes circonstances. Ces études recherchent un facteur d'efficacité étant le même indépendamment des contextes. Or nos pratiques sont en lien avec une multitude de variables appartenant aux contextes.
- « Les mêmes pratiques, les mêmes manières d'être ne sont pas obligatoirement efficaces avec tous les types d'élèves et dans toutes les disciplines », disait Felouliz en 1997.

La multiplication des formations et de l'information à se partager laissent en outre présager la disparition du travail personnel dans la semaine de travail et lors des journées pédagogiques. Aussi, plus nous avons de formations, moins nous avons le temps d'assimiler les contenus et de faire les transferts dans la salle de classe.

En d'autres mots, nous ne voulons pas être des gestionnaires de performance, ni de simples exécutants de formules éprouvées. Nous ne surprendrons probablement personne en recommandant de biffer cet objectif et les mesures qui s'y rattachent.

Pédagogie, objectif 2 : accroître l'impact des interventions pédagogiques pour favoriser la réussite des élèves

Nous craignons qu'ici encore, la porte soit grande ouverte à une intrusion dans les choix pédagogiques des enseignantes et enseignants. En plus de se solder par un surplus de tâche pour le personnel enseignant, la différenciation selon les besoins de l'élève ne représente pas la panacée qu'on veut bien nous faire croire, surtout dans un contexte où les ratios maître-élèves ne sont pas toujours respectés.

Nous proposons de biffer la mesure mise de l'avant par la Commission et de la remplacer par « Bonifier l'offre de services pour les élèves à risque et les élèves HDAA ». Nous manquons désespérément de moyens et nous le décrions depuis longtemps.

Pour conclure avec cette orientation, nous croyons que des dispositions particulières pourraient être prises auprès des élèves adultes. C'est pourquoi nous proposons l'ajout d'un objectif : « Promouvoir un milieu de vie dans les centres » et ajouter une mesure correspondante : « Favoriser la participation active des adultes à un conseil d'élèves et au conseil d'établissement ».

* * * * *

ORIENTATION 2 : ASSURER UNE CONTINUITÉ HARMONIEUSE ENTRE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PARCOURS DE L'ÉLÈVE

Gouvernance collaborative, objectif 1 : Offrir aux élèves des opportunités de se réaliser et de s'entreprendre tout au long de leur cheminement scolaire

D'entrée de jeu, nous proposons de recentrer l'objectif sur les trois missions de l'école québécoise en remplaçant dans l'énoncé de l'objectif les mots « et de s'entreprendre » par les mots « de socialiser, de s'instruire et de se qualifier ». Nous croyons qu'il s'agit là d'un mandat déjà substantiel pour nos établissements et que la culture entrepreneuriale n'a pas été mise au premier plan.

Puisque la Commission vise à créer, en association avec les élèves, des milieux de vie stimulants, sains et sécuritaires, nous proposons l'ajout d'une mesure : « Mettre en place un plan de réfection et d'entretien des établissements pour créer des milieux de vie sains, sécuritaires et respectueux de l'environnement ». Nous sommes d'avis qu'il faut mettre à la disposition des élèves du matériel en bon état dans des locaux bien entretenus, remplacer le matériel brisé ou désuet, ajouter des personnes-ressources en informatique pour entretenir le réseau informatique dans tous les secteurs et particulièrement à la formation professionnelle.

En matière d'initiatives concertées, nous tenons à nous assurer que les initiatives viennent des établissements et non de la CSMB, avec une réelle concertation en équipe-établissement. Nous reconnaissons d'ailleurs ici les principes de l'approche entrepreneuriale valorisée depuis quelques années. Au risque de nous répéter, il faut recentrer l'éducation sur sa mission première et officielle : éduquer, instruire et socialiser plutôt que sur des objectifs de performance et des pratiques de gestion de l'entreprise privée jugées plus optimales. Une certaine prudence est de mise lorsqu'on parle d'« initiatives concertées ». Quel est le financement du projet mis de l'avant? Qui assure sa mise en œuvre? Quels sont les impacts sur la tâche, la grille-horaire, la grille-matière? Quelles modalités sont prévues pour l'évaluation du projet? Est-ce qu'il y a des impacts sur la tâche des enseignantes et enseignants spécialistes? Ce projet nécessite-t-il l'utilisation de locaux, de services ou de personnes-ressources supplémentaires? Encore une fois, le projet de plan stratégique demeure muet sur la mise en œuvre dans les milieux et nous incite à exprimer certaines réserves.

Gouvernance collaborative, objectif 2 : Structurer et planifier les transitions entre les différentes étapes du parcours de l'élève

Nous réitérons notre volonté de prendre part aux décisions qui concernent nos élèves. Nous proposons par conséquent d'ajouter à la fin de cet objectif les mots « avec la participation des enseignantes et enseignants concernés ».

De plus, nous croyons qu'une attention particulière devrait être portée au préscolaire du fait qu'il s'agit de la porte d'entrée au monde scolaire pour une grande majorité d'élèves. En toute cohérence, nous proposons d'ajouter une mesure qui viserait à assouplir les modalités d'entrée progressive en fonction des besoins exprimés dans les milieux.

Quant à la mise en place d'outils de suivi et de détection pour les élèves à risque, nous avons compris qu'il s'agit de questionnaires à développer par la Commission. De notre point de vue, les suivis mensuels prévus par le Régime pédagogique devraient suffire. Ce n'est pas tant d'outils supplémentaires dont nous avons besoin, mais de personnel professionnel et de soutien pour faire les évaluations et assurer les suivis.

Finalement, souhaitons que les mesures pour favoriser la continuité entre le secondaire et la formation professionnelle se soldent par un accès plus facile aux dossiers des élèves et par le maintien à la formation professionnelle des ressources professionnelles et de soutien mises au service de l'élève et du personnel enseignant au secondaire.

Gouvernance collaborative, objectif 3 : Valoriser auprès de la communauté toutes les voies de diplomation et de qualification offertes par l'école publique

Nous nourrissons certaines appréhensions par rapport aux mesures proposées, de sorte que nous serions d'avis de biffer l'objectif et ses mesures. Valoriser les voies offertes par l'école publique n'est pas nécessairement compatible avec l'identification des attentes des parents et la modulation de l'offre de services en conséquence. Nous concevons l'école comme un bien public, et non comme une marchandise à vendre à des clients, parents ou élèves. De plus, il faut absolument que la « participation active » se réalise dans le respect de la convention collective. Par ailleurs, lorsqu'il s'agit d'explorer avec les élèves les différentes options de parcours, trop d'élèves aux prises avec de grandes difficultés se retrouvent dans des parcours particuliers sans soutien adéquat. Finalement, si la Commission entend valoriser toutes les voies de diplomation et de qualification offertes, nous sommes d'avis qu'il faudra offrir plus de services aux élèves ayant des besoins particuliers à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.

Pédagogie, objectif 1 : Créer les conditions favorables afin de mettre en place un meilleur partage d'expertise pédagogique entre les différents ordres et secteurs d'enseignement

Nous pouvons concevoir toute la richesse à tirer du partage d'expertise pédagogique. Cependant, nous sommes assez préoccupés par les retombées concrètes pour le personnel enseignant, notamment au niveau de l'utilisation des journées pédagogiques, du respect des actions proposées lors des échanges et du suivi de l'information. Nous recommandons d'ajouter à l'objectif la précision « sur une base volontaire », faute de quoi nous ne pourrions que vous recommander de biffer l'objectif et sa mesure, l'autonomie professionnelle ne devant pas faire les frais de l'initiative proposée.

Pédagogie, objectif 2 : Diversifier l'offre de formation par des initiatives qui mettent à contribution différents secteurs de formation

Nous croyons que cette mesure est intéressante s'il s'agit de vrais projets de concomitance et que la Commission tente par tous les moyens d'assurer une certaine cohérence entre les différents cours, d'un programme à l'autre. La progression proposée à l'élève doit être logique et lui permettre un cheminement harmonieux, en lui permettant d'acquérir toutes les notions nécessaires au moment opportun. Nous recommandons d'ajouter cette notion de cohérence dans le libellé de la mesure mise de l'avant.

* * * * *

ORIENTATION 3 : ACCENTUER L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS SPÉCIFIQUES

Gouvernance collaborative, objectif 1 : Assurer un suivi personnalisé des élèves à risque

Nous proposons d'ajouter, à la fin de l'énoncé de l'objectif, les mots « et des élèves ayant des besoins particuliers ».

Cela permettrait d'inclure la formation professionnelle et l'éducation des adultes, puisque la notion d'élève à risque n'est pas utilisée dans ces secteurs.

Soyons réalistes, le suivi personnalisé ne peut se réaliser en comptant uniquement sur plus de travail du personnel enseignant. Nous proposons conséquemment l'ajout de personnel professionnel et de soutien pour assurer le suivi personnalisé de ces élèves, notamment à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle, où les besoins sont criants. Les enseignantes et enseignants doivent pouvoir compter sur plus de soutien pour bien accompagner leurs élèves.

Au risque de nous répéter, nous sommes d'avis que les outils de communication école-famille mentionnés dans la première mesure ne doivent pas s'ajouter à ceux déjà prévus par le Régime pédagogique. De plus, l'expression « monitorer » empruntée au milieu médical est très explicite : contrôle et reddition de comptes. S'il s'agit d'un élément tout à fait cohérent avec les objectifs reliés à l'effet enseignant, nous serons tout aussi cohérents en proposant de retirer cette mesure du plan stratégique.

En ce qui concerne la seconde mesure, nous proposons d'ajouter en fin de phrase la précision « y compris entre les différents secteurs éducatifs ». De plus, ces actions concertées ne doivent pas s'ajouter aux semaines de travail déjà chargées. Ce temps doit être intégré et reconnu dans la tâche de chacune et chacun.

Gouvernance collaborative, objectif 2 : Mobiliser la communauté éducative vers des actions concertées

Nous souhaitons ajouter « dans le respect des conventions collectives » à la fin de l'objectif énoncé. Notre crainte demeure que la communauté impose ses projets sans réelle consultation et au détriment des conditions de travail du personnel. Dans le même ordre d'idées, nous nous attendons à ce que des modalités de consultation soient mises en place lors de l'élaboration de tout projet spécial.

La troisième mesure concerne les élèves doués et talentueux. Convenons qu'un élève peut être doué ou talentueux tout en étant peu performant au plan académique. L'école publique a pour mandat de contribuer au développement de chaque élève, indépendamment de ses aptitudes. Elle est inclusive et veille à préserver l'égalité des chances dans notre société.

Nous sommes d'avis que la sélection des élèves sur la base des résultats scolaires reproduit le clivage que l'on retrouve dans les écoles privées et prive les classes « ordinaires » de pairs aidants. Dans notre esprit, cette mesure concernant les élèves doués et talentueux ne peut être acceptable que si la mention « sans égard aux résultats scolaires » y est ajoutée. Si ce n'est pas le cas, nous proposons carrément de retirer cette mesure pour éviter la mise à l'écart et le confinement des élèves moins performants sur le plan académique.

Pédagogie, objectif 2 : Diversifier l'offre de service pour répondre aux besoins spécifiques des élèves

Nous avons certaines réserves quant à la première mesure. Chaque projet particulier nécessite un temps de réflexion et de consultation raisonnable tant pour le personnel enseignant visé que pour les membres des comités consultés (CPEE, CE...). La volonté et les besoins du personnel en place devraient être pris en considération avant que des décisions ne soient annoncées.

Nous proposons de retirer la seconde mesure qui traite de la réussite des garçons. Malheureusement, on ne tient pas compte du décrochage chez les filles et des incidences de leur non-diplomation sur leur vie d'adulte. Les conséquences sont néfastes à court terme et à plus long terme :

- Conséquences économiques puisqu'une majorité d'entre elles vivent sous ou près du seuil de la pauvreté, confinées dans des emplois plus précaires et moins bien rémunérés.
- Conséquences sociales puisque n'ayant que des études secondaires partielles, elles deviennent dépendantes financièrement et font des choix de vie en conséquence. Elles se retrouvent parfois isolées à la maison, responsables de leurs jeunes enfants (parfois à la tête d'une famille monoparentale, ce qui complique d'autant le retour aux études).

Bref, le décrochage des filles est un problème social qu'il ne faut pas négliger en raison des conséquences qui décuplent les inégalités de sexe. En outre, si la scolarité de la mère est prise en compte dans la détermination des écoles dites « défavorisées », il serait tout à fait pertinent de s'attarder au décrochage et à la réussite des jeunes filles.

Nous tenterons de réconcilier nos deux visions opposées en proposant plutôt de « Mettre en place un chantier sur les déterminants de la réussite et de la persévérance scolaires » et de « S'attaquer aux facteurs de risque tout en renforçant les facteurs de protection ». Nous serons ainsi en mesure d'aider tous les décrocheurs potentiels, indépendamment de leur sexe.

Nous proposons aussi la mise en place d'un chantier sur la réussite des jeunes adultes (16-24 ans) afin de mieux cerner leurs besoins.

* * * * *

ORIENTATION 4 : VIVRE ENSEMBLE EN FRANÇAIS

Gouvernance collaborative, objectif 1 : Mobiliser la communauté éducative à développer et à concrétiser le *Vivre ensemble en français*

Dans le but d'éviter tout surplus de travail et tout mandat extérieur à nos fonctions, nous proposons de préciser à la fin de l'objectif « dans les limites des programmes du MELIS ».

Nous proposons de retirer la troisième mesure : Développer un référentiel de repères culturels communs. Nous sommes d'avis que ce n'est ni à la commission scolaire, ni aux membres du personnel qui y travaillent de déterminer un tel référentiel. Le concept de ce que constitue un repère culturel est par ailleurs très subjectif et variable d'un individu à l'autre.

Finalement, nous proposons l'ajout de deux nouvelles mesures : Informé et sensibiliser les adultes immigrants, notamment les parents d'élèves inscrits dans nos écoles, afin de les attirer dans nos centres et Mettre sur pied des programmes de concomitance en Formation professionnelle/francisation répondant aux différents besoins de chacun des milieux. Un problème important persiste et inquiète les enseignantes et enseignants de la formation professionnelle : plusieurs élèves ne maîtrisent pas les bases du français, ce qui nuit à leur réussite. Plus grave encore, dans certains domaines, ils peuvent constituer un risque s'ils ne comprennent pas les règles de sécurité ou les consignes permettant la manipulation sécuritaire des appareils. Les deux mesures que nous proposons visent, vous l'aurez compris, une meilleure intégration des adultes à la société, permettant du coup aux élèves immigrants ou allophones d'être mieux soutenus par leur famille dans leur cheminement scolaire.

Pédagogie, objectif 1 : Développer des pratiques innovantes d'enseignement en français, en milieu pluriethnique et plurilingue

Nous proposons de biffer le mot « innovantes de l'objectif ». De notre point de vue, l'urgence n'est pas de renouveler les pratiques des enseignantes et enseignants. Voici les mesures que nous recommandons :

- Permettre aux élèves de l'accueil d'y demeurer aussi longtemps que nécessaire pour une réelle maîtrise du français, garantissant leur réussite future. On le sait, le séjour de 10 mois n'est pas suffisant pour tous les élèves.
- Le soutien linguistique devrait être offert plus souvent durant la semaine et plus longtemps. Ici encore, certains élèves manifestent le besoin de recevoir ce type de soutien à une fréquence plus rapprochée que ce qui est prévu ou pendant plus d'une année. Les considérations économiques l'emportent malheureusement souvent sur les besoins exprimés.
- Que les services pour les EHDAA et les élèves ayant des besoins particuliers soient offerts rapidement et en quantité suffisante. La classe d'accueil est trop souvent perçue comme étant LE service. Les enseignantes et enseignants de l'accueil ne sont pourtant pas formés en adaptation scolaire et ne sont pas en mesure d'offrir des services généralement assurés par des professionnels. Pourquoi les principes de prévention et d'intervention précoces ne s'appliqueraient-ils pas et ne guideraient-ils pas nos actions?
- Assurer le développement d'outils et de moyens afin de favoriser l'intégration des adultes non francophones à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle.

Pédagogie, objectif 2 : Favoriser l'intégration d'élèves et de membres de la communauté éducative issus de milieux pluriethnique et plurilingue

Nous proposons l'ajout d'une mesure qui viserait à assurer une stabilité quant au lieu de fréquentation scolaire des élèves des classes d'accueil. Trop souvent, les besoins semblent évalués de manière très minimale par la Commission. En début d'année, les classes sont bondées et les nouveaux groupes tardent à ouvrir. C'est ainsi qu'un élève inscrit dans le groupe X se verra envoyé dans le groupe Y en cours d'année ou pis encore, il passera d'un point de service à un autre. Pour tout élève, un changement de groupe ou d'école en cours d'année est une expérience insécurisante, mais il s'agit d'un élément inutilement anxiogène pour l'élève d'une classe d'accueil. Nous sommes d'avis que nous devons éviter à tout prix ce genre de transition additionnelle.

* * * * *

Pour conclure, ce projet de plan stratégique a soulevé chez les membres que nous représentons de nombreuses interrogations quant à sa mise en œuvre. Qui sera responsable de telle ou telle mesure, sur quel temps? Quelle forme cela prendra-t-il? Aurons-nous la possibilité de nous prononcer, de participer à la prise de décision, de choisir quels moyens nous conviennent davantage? Autant de questions demeurées sans réponse ne nous permettent pas d'adhérer au projet soumis par la commission scolaire. Nous espérons que les représentantes et représentants de cette dernière arriveront à clarifier tout cela auprès du personnel enseignant. Souhaitons également que nos recommandations seront étudiées avec sérieux et prises en compte avant l'adoption du plan stratégique par le conseil des commissaires. Ce serait là un premier pas pour nous convaincre de la valeur de la gouvernance collaborative.

D'ici là, nous demeurons disponibles pour échanger avec vous et répondre à vos questions. Veuillez recevoir, Madame, nos salutations les meilleures.



Mélanie Hubert
Vice-présidente à la vie professionnelle
SEOM

c. c. Madame Geneviève Hotte, directrice du service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire